

Conditions générales d'utilisation (CGU)

Conditions du traitement automatisé des données à caractère personnel (RGPD)

Demande d'Autorisation d'Urbanisme (DAU)

[\(CGU\) Les présentes Conditions Générales régissent l'utilisation du téléservice \[Vos démarches d'urbanisme en ligne\] « Espace Mon Compte » via le site internet officiel de la commune d'Aubagne](#)

Article 1 - Définitions

Le « téléservice » désigne l'espace Mon Compte, auquel l'utilisateur a accès. Le « service » désigne le service Urbanisme d'Aubagne, responsables de la base usagers, utilisée par l'espace Mon Compte.

La mise en place du téléservice a pour objectif de permettre à l'utilisateur de gérer son compte personnel/professionnel et d'accéder à un ou plusieurs téléservices proposés par ces collectivités.

Cette téléprocédure est facultative et gratuite.

Article 2 - Objet

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les relations entre la commune d'Aubagne et l'utilisateur ainsi que les conditions applicables à toute utilisation de l'espace Mon Compte. Elles peuvent être modifiées à tout moment par le service gestionnaire. Aucune modification ne pourra avoir de caractère rétroactif.

L'utilisation du téléservice implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, sans possibilité de réclamation à quelque titre que ce soit. L'utilisateur doit accepter les présentes Conditions Générales dans leur intégralité, de façon préalable à l'utilisation du téléservice. Son consentement est requis et matérialisé par le fait de cocher la case déclarant que l'utilisateur a lu et accepté les présentes CGU et les conditions du traitement automatisé des données à caractère personnel (RGPD). Le service gestionnaire se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre à tout moment le téléservice. En cas d'interruption, le service gestionnaire ne saurait être tenu pour responsable des conséquences de cette interruption pour l'utilisateur.

Article 3 - Utilisation du téléservice

Chaque utilisateur s'engage à :

- communiquer une adresse électronique valide pour les échanges avec l'administration
- ne fournir que des informations exactes et complètes
- signaler tout incident de sécurité (piratage, vol de moyen d'identification, virus, etc.)
- ne pas porter atteinte au système de traitement automatisé des données (STAD)

L'utilisateur est seul responsable des informations et données qu'il transmet au téléservice aux fins de renseigner son compte. Il est tenu de préserver sa confidentialité et de surveiller régulièrement l'utilisation de ses accès. Il informera le service gestionnaire du téléservice s'il constate une utilisation frauduleuse de celui-ci. Ceux-ci se réservent le droit de le changer, de bloquer le Profil et de notifier l'utilisateur concerné.

3.1 Création d'un compte

L'usager créé un compte particulier ou un compte professionnel.

L'authentification est effectuée soit :

- par le compte sécurisé France Connect
- par le portail de saisie par voie électronique en créant un compte spécifique

L'utilisation de la langue française est obligatoire.

3.2 Limitation au téléservice

L'usager peut déposer un certain nombre de pièces sur le téléservice dans le cadre de sa démarche DAU (dépôt de permis de construire, permis d'aménager et leurs avenants, déclaration préalable, permis de démolir, certificat d'urbanisme).

Chaque pièce doit être déposée dans un fichier distinct.

Les extensions de format de fichier acceptées sont : *.pdf, *.jpg, *.png, *.tiff.

L'administration limite à 20 Mo le poids d'une pièce transmise via le formulaire.

En cas de fichiers de très grosse taille, le pétitionnaire doit prendre contact préalablement avec le service instructeur.

Les navigateurs compatibles pour l'usage du téléservice doivent être en version récente (mise à jour de moins d'1 an) :

- Edge
- Mozilla Firefox
- Chrome

Les évolutions du téléservice seront publiées sur le site internet de la commune d'Aubagne

Ce service est disponible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 sous réserve d'incident technique dont la commune d'Aubagne ne saurait être tenue responsable. L'indisponibilité du téléservice ne pourra donner lieu à aucune indemnisation.

3.3 Suivi des demandes

L'usager dispose, dans la rubrique "Mes Dossiers en cours" et "Mes dossiers terminés", d'un tableau de bord de suivi de ses demandes réalisées avec la commune d'Aubagne.

Les modalités d'accuser de réception des demandes d'autorisation d'urbanisme se feront soit :

- par l'envoi d'un ARE comprenant les mentions obligatoires de manière instantanée et par conséquent automatique ;

-par l'envoi d'un AEE dans un délai d'un jour ouvré, puis d'un ARE dans un délai de 10 jours ouvrés.
Remarque : en l'absence de réception de l'ARE ou, le cas échéant de l'AEE

Le jour ouvré se définit comme un jour allant du lundi au vendredi inclus.

L'accusé d'enregistrement électronique et l'accusé de réception électronique sont envoyés, aux personnes désignées destinataires sur le formulaire de demande.

Article 4 - Responsabilités et garanties

4.1 - L'utilisateur est seul responsable de l'utilisation de son compte. Toute connexion, demande ou transmission de données effectuée à partir de ce dernier est réputée l'avoir été par l'utilisateur et sous son entière responsabilité. En cas de perte, de vol ou de détournement de son identifiant, le demandeur s'engage à en avvertir sans délai la commune d'Aubagne qui ne peut être tenue responsable de tout dommage issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la cessation du téléservices pour quelque raison que ce soit ou de tout dommage matériel ou immatériel qui résulterait de la connexion.

4.2 - L'utilisation du téléservice implique l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques liés à la connexion et, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La commune d'Aubagne ne pourra être tenue pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

La commune d'Aubagne ne garantit pas que le téléservice fonctionne sans interruption. La responsabilité de la collectivité ne saurait être recherchée si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à suspendre le téléservice, à l'écourter ou en modifier les conditions d'utilisation. La commune d'Aubagne décline toute responsabilité pour le cas où le téléservice serait indisponible (notamment pour maintenance), ou en cas de dysfonctionnement du dispositif qui ne lui serait pas imputable ou pour le cas où les informations fournies par des demandeurs venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

La commune d'Aubagne ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux internautes, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler.

4.3 - Les demandes abusives, notamment par leur nombre, leur caractère répétitif ou systématique, ou les envois à caractères frauduleux susceptibles de porter atteinte à la sécurité des systèmes d'information ne feront pas l'objet de récépissés par la commune, conformément à l'article L.112-11 du code des relations entre le public et l'administration (CRPA).

L'ensemble de ces CGU est soumis au droit français.

(RGPD) Protection de vos données à caractère personnel

La commune d'Aubagne s'engage à collecter et traiter les données de l'utilisateur via la téléprocédure conformément :

- à la loi informatique et libertés dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018 ;

- au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, dit RGPD, applicable depuis le 25 mai 2018.

Le traitement automatisé de certaines de vos données à caractère personnel est nécessaire pour enregistrer votre demande en ligne.

Les finalités du traitement des données sont les suivantes :

- l'instruction de la demande d'autorisation d'urbanisme ;
- la création d'un espace personnel permettant les échanges entre le demandeur et l'administration le cas échéant ;
- l'établissement de statistiques conformément à l'article L. 423-2 du code de l'urbanisme.

Les données à caractère personnel sont collectées à des fins à la fois légitimes, nécessaires et ayant pour fondement les obligations légales issues des textes en vigueur.

Si vous ne souhaitez pas utiliser ce service en ligne, vous pouvez effectuer votre démarche par courrier ou à l'accueil du service urbanisme, situé 180 traverse de la Vallée, 13400 AUBAGNE (ouvert de 8h00 à 12h00)

Les conditions du traitement de données sont les suivantes :

Le responsable du traitement est Monsieur le Maire de la commune. Les destinataires des données sont les services instructeurs de la demande et d'autres destinataires si vous avez explicitement donné votre consentement à cette fin dans un des formulaires que vous remplirez sur ce téléservice. Ces données seront conservées en base active pendant la durée légale prévue pour chaque type de demande puis archivées conformément à la réglementation. Ces données pourront être consultées par toutes personnes en faisant la demande dans le cadre du droit d'accès aux documents administratifs une fois la décision rendue.

Conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données RGPD 2016/679 et à la réglementation nationale associée, vous pouvez demander l'accès à vos données personnelles ou la rectification de celles-ci en vous adressant à la mairie à M le Délégué à la protection des données.

Il peut être contacté par courrier postal : Mairie d'Aubagne- Service DSIT / DPO – BP41465 – 13785 AUBAGNE CEDEX

par mail à l'adresse :

par le formulaire présent sur le site de la ville :

<http://www.aubagne.fr/dpo.html>

Toute personne concernée par le traitement de ses données peut introduire une réclamation auprès de la CNIL.